

Grille de sélection 19.3 8b
LEADER Durance Provence



Grille de sélection et annexes – Mise en œuvre Coopération (19.3) 8b

Note minimale : 30/100			
CRITERE	PRECISION	JUSTIFICATIF	NOTATION
BLOC 1 : FONDAMENTAUX LEADER			
<u>Caractère innovant du projet</u> : Innovation : -De produit -De procédé -D'organisation et/ou de gouvernance (dont organisation et/ ou gouvernance sociale) -De marketing/de communication/de visibilité	On entend par caractère innovant ou expérimental*, tout projet apportant une innovation : - <u>de produit (bien ou prestation de service)</u> : l'introduction d'un bien ou d'un service nouveau ou sensiblement amélioré sur le plan de ses caractéristiques ou de l'usage auquel il est destiné. Cette définition inclut les améliorations sensibles des spécifications techniques, des composants et des matières, du logiciel intégré, de la convivialité ou autres caractéristiques fonctionnelles. * <u>de procédé</u> : la mise en œuvre d'une méthode de production ou de distribution nouvelle ou sensiblement améliorée. Cette notion implique des changements significatifs dans les techniques, le matériel et/ou le logiciel. * <u>d'organisation / de gouvernance (dont aspect social)</u> : la mise en œuvre d'une nouvelle méthode organisationnelle dans les pratiques, l'organisation du lieu de travail ou les relations extérieures de la structure. * <u>de marketing/ de communication (visibilité du territoire ou de l'action)</u> : la mise en œuvre d'une nouvelle méthode de commercialisation ou de communication impliquant des changements significatifs de la conception ou du conditionnement, du placement, de la promotion ou de la tarification d'un produit ou d'une démarche de visibilité du territoire ou de l'action. * cf Annexe 1 : Définitions	Formulaire de demande de subvention accompagné d'un argumentaire du porteur sur les innovations à l'échelle du GAL (définir la plus-value pour le territoire de manière quantitative et qualitative avec une source) Tout document qui permet de montrer le caractère innovant et/ou expérimental (étude et/ou business plan et/ou diagnostic et/ou article spécialisé et/ou résultat d'enquête et/ou avis technique d'une institution en lien avec le domaine d'activité de la structure)	0 = absence d'innovation
			5 = une innovation justifiée parmi les 4 critères
			10 = au moins 2 innovations justifiées parmi les 4 critères
Caractère partenarial du projet	On entend par caractère collectif et partenarial : - <u>La pré-formalisation* du partenariat PACA au sein du GAL</u> : soit la mise en place d'une convention ou d'un projet de convention de partenariat, soit la démonstration d'un comité de pilotage installé. - <u>L'ampleur du projet de coopération</u> : il s'agit de comptabiliser le nombre de partenaires impliqués dans le projet. - <u>La nature du partenariat</u> : capacité à déployer un projet avec les acteurs publics, (autres que le GAL, qui est lui, obligatoirement partie au projet et constitue un acteur public) ET privés ou capacité à monter un partenariat multisectoriel**. *A ce stade, on ne peut noter que la pré-formalisation. La formalisation sera in fine obligatoire mais elle peut ne pas avoir été concrétisé au moment du dépôt du formulaire. ** cf Annexe 1 : Définitions	<u>Pré-formalisation</u> : - Convention chef de file - Compte-rendu de comité de pilotage ou d'instance partenariale du projet - Note argumentaire du porteur <u>Ampleur</u> : -Formulaire de demande d'aide -Projet d'accord ou accord de coopération - Note argumentaire du porteur <u>Nature</u> : -Formulaire de demande d'aide - Projet d'accord ou accord de coopération - Note argumentaire du porteur	0 = absence de pré-formalisation 5 = Convention chef de file ou compte-rendu de COPIL ou d'instance partenariale ou note argumentaire
			0 = 2 partenaires (autres que le GAL) 5 = 3 partenaires (autres que le GAL) 10 = + de 3 partenaires (autres que le GAL)
			0 = absence de multisectorialité 5 = multisectorialité démontrée
TOTAL NOTATION BLOC 1 =		 / 30 points

Grille de sélection 19.3 8b
LEADER Durance Provence



CRITERE	PRECISION	JUSTIFICATIF	NOTATION
BLOC 2 : QUALITE DU PROJET OU DE LA COOPERATION			
Moyens humains affectés à l'opération		Fiche de poste ou lettre de mission indiquant, le nom, la qualité et les coordonnées de la personne dédiée à la gestion du projet de coopération	0 = absence de personne dédiée à la gestion du projet 10 = le porteur de projet désigne une personne référente dédiée à la gestion du projet (peu importe le pourcentage de temps de travail affecté à l'opération)
Pérennité du projet	Le projet a vocation à perdurer dans le temps	Argumentaire du porteur de projet sur le suivi de l'action et sa pérennité ou présentation d'un plan de financement pour la suite du projet	0 = absence de pérennité de l'action 5 = le projet aura des débouchés/retombées grâce à la coopération 10 = le projet sera reconduit après le financement LEADER
Calendrier de mise en œuvre		Formulaire de demande	<u>Pour les projets interterritoriaux:</u> 0 = projet supérieur à 2 ans 5 = projet inférieur à 2 ans <u>Pour les projets transnationaux:</u> 0 = projet supérieur à 3 ans 5 = projet inférieur à 3 ans
Création d'emplois*		'Projet de contrat de travail avec fiche de poste, Promesse d'embauche, Délibération de création de poste, Annonce pôle emploi qui atteste de la création d'un poste sous réserve de l'obtention des financements Attestation d'une institution ou d'un organisme d'accompagnement à la création / reprise d'entreprises (Chambres consulaires...) Scénario de prévisionnel avec ou sans subvention	0 = pas de création d'emplois 5 = La mise en œuvre du projet génère la création d'au moins 1 contrat saisonnier ou 1 CDD de 6 mois maximum 15 = La mise en œuvre du projet génère la création d'au moins 1 CDD de 6 à 12 mois 20 = La mise en œuvre du projet génère la création/reprise d'au moins une entreprise ou la création d'au moins 1 CDI ou d'1 CDD de plus de 12 mois
* cf Annexe 1 : Définitions			
TOTAL NOTATION BLOC 2 =		 / 45 points

Grille de sélection 19.3 8b
LEADER Durance Provence



CRITERE	PRECISION	JUSTIFICATIF	NOTATION
BLOC 3: REpond AUX OBJECTIFS DE LA STRATEGIE DU GAL DURANCE PROVENCE			
Capacité de portage	<p>Le porteur a la capacité financière de soutenir l'opération :</p> <p>Il peut démontrer qu'il peut être en capacité d'avancer au moins 30% du montant de son projet</p> <p>Avance de trésorerie et/ou soutien d'une fédération nationale et/ou accord avec une banque ou un organisme privé (mécénat, financement participatif ...) et/ou tout autre justificatif de sa capacité financière</p>	<p>Pour les structures privées : Bilan de l'année N-1 justifiant de la trésorerie disponible de la structure, accompagné d'une attestation par un comptable et/ou un expert-comptable et/ou un trésorier</p> <p>Et/ou Bilan prévisionnel sur la durée du projet justifiant de la trésorerie disponible prévisionnelle de la structure, accompagné d'une attestation par un comptable et/ou un expert-comptable et/ou un trésorier</p> <p>Et/ou Tout document permettant de s'assurer que le demandeur a obtenu les contributions privées (dons et/ou mécénat et/ou sponsoring...) prévues dans le plan de financement</p> <p>Et/ou Promesse de prêt (par une banque ou un organisme privé), avec possibilité que ce prêt soit accordé sous réserve de l'attribution de la subvention</p> <p>Pour les structures publiques : Pour les structures publiques : délibération de l'organe compétent approuvant le plan de financement du projet</p>	<p>0 = justificatifs insuffisants</p> <p>10 = capacité de portage justifiée</p>
L'opération est écoresponsable dans ses dépenses	<p>Le porteur justifie de dépenses éco-responsables* dans son projet.</p> <p>* cf Annexe 1 : Définitions</p>	<p>Justification de l'utilisation de biens et/ou de services certifiés et/ou labélisés éco-responsables** et/ou la mise en place dans le cadre de dépenses immatérielles d'actions éco-responsables*** : % sur les dépenses totales éligibles dans le cadre de l'opération LEADER.</p> <p>Devis qui indique le caractère éco-responsable des dépenses présentés et/ou du prestataire sollicité pour réaliser ses dépenses (certification, labélisation). Dans le cas d'un prestataire éco-responsable, l'ensemble des dépenses du devis présenté par ce dernier sera pris en compte.</p> <p>et/ou Tout document qui indique le caractère éco-responsable de la mission*** : la fiche de poste en lien avec l'opération et/ou le contrat de travail de la personne recrutée (ou en cours de recrutement) qui permet de faire le lien entre la personne en poste ou qui sera en poste et les actions/activités éco-responsables mises en œuvre dans le cadre de l'opération.</p> <p>** cf Annexe 3 : Labels et certifications éco-responsables *** cf Annexe 2 : Liste des thématiques en lien avec les actions et les activités éco-responsables</p>	<p>0 = moins de 25 % des dépenses totales prévisionnelles de l'opération</p> <p>8 = entre 25% et 50% des dépenses totales prévisionnelles de l'opération</p> <p>15 = plus de 50 % des dépenses totales prévisionnelles de l'opération</p>
TOTAL NOTATION BLOC 3 =		 / 25 points

	<p>Total des 3 blocs : / 100 Note globale minimum : 30/100 points</p>
--	---

ANNEXE 1 Définitions

Ampleur du projet de coopération :

Il s'agit de comptabiliser le nombre de partenaires impliqués dans le projet.

Approche ascendante et/ou participative :

Intégration de la population du territoire et/ou d'un public cible en amont de l'opération (consultation et/ou concertation ou autres précisés ci-après en lien direct avec l'opération) et/ou durant le processus de mise en œuvre de l'opération. Cette intégration prend la forme d'une consultation, d'un sondage, d'un échange, d'un rendu. A l'exception d'une consultation pour un avis technique et/ou pour la levée des réserves.

Coopération :

La coopération (au sens LEADER), est la collaboration entre plusieurs acteurs (2 au minimum) issus **d'au moins deux territoires différents** autour d'un projet commun.

Un projet de coopération nécessite d'être porté par plusieurs acteurs : au moins deux par territoire impliqué. En effet, chaque territoire doit être représenté par un **groupement d'acteurs publics ET privés**.

Les projets de coopération doivent se concrétiser par la mise en œuvre d'actions communes à plusieurs GAL. L'action commune se veut la garante de la pérennité des échanges menés entre les territoires et des relations qui se tissent, y compris au-delà du seul aspect financier. Celle-ci peut prendre diverses formes (projets d'études menées en commun, création d'une production commune, valorisation commune...)

On peut distinguer deux types de coopération : la coopération interterritoriale et la coopération transnationale.

Création d'emploi :

L'opération permet la création d'un ou plusieurs emplois car la structure développe de nouveaux services et/ou produits qui nécessitent la création d'emplois en lien avec cette opération.

Précision sur les modalités de comptabilisation des emplois créés :

- Les emplois pris en compte sont ceux créés :
 - par la structure bénéficiaire directe de l'aide
 - pendant la mise en œuvre du projet
 - en lien avec la réalisation du projet (les emplois peuvent ou non être co-financés directement par LEADER) ;
- Sont exclus les emplois :
 - maintenus au sein de la structure bénéficiaire
 - créés en lien avec la préfiguration du projet ou la gestion,
 - créés par le bénéficiaire direct de l'aide à l'issue du projet soutenu par LEADER,
 - créés par une autre structure,

Les postes de stagiaires ne sont pas comptabilisés : seuls les salariés et apprentis occupent des emplois au sens du droit du travail français.

Eco-responsabilité :

Il s'agit de limiter l'impact sur la planète et l'environnement direct, ainsi qu'à s'engager de manière sociale et éthique.

Cela peut par exemple se manifester par des choix de types de dépenses, comme investir dans un véhicule à énergie renouvelable, ou bien privilégier une imprimerie travaillant avec du papier recyclé, ou bien encourager et faciliter les comportements éco-responsables des employés de la structure etc ... (voir liste des labels éco-responsables (annexe 3) pouvant guider les choix de prestataires et/ou l'élaboration d'une politique d'achat pour le projet)

Innovation et expérimentation :

On entend par caractère innovant ou expérimental, tout projet apportant une innovation :

- de produit (bien ou prestation de service) : l'introduction d'un bien ou d'un service nouveau ou sensiblement amélioré sur le plan de ses caractéristiques ou de l'usage auquel il est destiné. Cette définition inclut les améliorations sensibles des spécifications techniques, des composants et des matières, du logiciel intégré, de la convivialité ou autres caractéristiques fonctionnelles.
- de procédé : la mise en œuvre d'une méthode de production ou de distribution nouvelle ou sensiblement améliorée. Cette notion implique des changements significatifs dans les techniques, le matériel et/ou le logiciel.

Grille de sélection 19.3 8b LEADER Durance Provence



Fonds Européens Agricole pour le Développement Rural

L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

<ul style="list-style-type: none">- <u>d'organisation</u> / de gouvernance (dont aspect social) : la mise en œuvre d'une nouvelle méthode organisationnelle dans les pratiques, l'organisation du lieu de travail ou les relations extérieures de la structure.- <u>de marketing/ de communication (visibilité du territoire ou de l'action)</u> : la mise en œuvre d'une nouvelle méthode de commercialisation ou de communication impliquant des changements significatifs de la conception ou du conditionnement, du placement, de la promotion ou de la tarification d'un produit ou d'une démarche de visibilité du territoire ou de l'action.
Multisectorialité : Plusieurs activités économiques peuvent être identifiées dans un même secteur. Par exemple : le transport constitue un secteur économique. Le transport ferroviaire et le transport maritime sont deux activités différentes au sein de ce même secteur.
Nature du partenariat : Capacité à déployer un projet avec les acteurs publics, (autres que le GAL, qui est lui, obligatoirement partie au projet et constitue un acteur public) ET privés ou capacité à monter un partenariat multisectoriel
Opération partenariale et/ou collective : L'opération fait l'objet d'un montage collectif à savoir plusieurs porteurs déposent un unique projet. Il est possible d'avoir un chef de file mais pas forcément, chacun des porteurs "apportent" cependant au projet collectif via la diversité de leurs compétences. Le partenariat est un système associant des structures de différents domaines (social, économique, environnemental) et qui vise à établir des relations en étroite collaboration. Ces relations sont formalisées via un document cadre.
Partenariat public ET privé : Pour être éligible à LEADER, un projet de coopération doit être porté par un partenariat d'acteurs publics ET privés. Cela signifie que tous doivent être signataires d'un Accord de Coopération avant la signature de la Convention d'attribution de la subvention. Pour être valable, l'Accord de Coopération doit être signé par des acteurs publics ET des acteurs privés. Cela peut-être des partenariats publics ET privés au sein de chaque territoire concerné, ou bien des acteurs publics sur un territoire et des acteurs privés sur un autre territoire, travaillant ensemble sur le projet.
Pré-formalisation du partenariat PACA au sein du GAL : Il s'agit, soit la mise en place d'une convention ou d'un projet de convention de partenariat, soit la démonstration d'un comité de pilotage installé. Au stade de la sélection du projet, on ne peut noter que la pré-formalisation. La formalisation sera <i>in fine</i> obligatoire mais elle peut ne pas avoir été concrétisée au moment du dépôt du formulaire.

ANNEXE 2

Liste des thématiques en lien avec les actions et les activités éco-responsables

Thématiques	Actions ou activités...
Déchets, produits et services	...favorisant le tri, la réduction, la valorisation, la réutilisation, l'optimisation de la gestion du cycle d'un produit/service (exemples* : utilisation des bio-déchets, mise en place du tri sélectif, développement de l'économie circulaire, utilisation déchets alimentaires, utilisation déchets agricoles, utilisation de produits/matériaux/services, partagés, d'occasions, recyclés, réutilisables, labélisés (ANNEXE 1)).
Energie, eau et économie verte	...favorisant la réduction des consommations d'eau et d'énergie (exemples* : diffusion des éco-gestes et/ou des enjeux de la transition énergétique et écologique, mise en place de toilettes sèches, d'économiseurs d'eau, d'outil de gestion des flux dans un objectif de réduction, de lampes basses consommation). ...favorisant le développement : de l'autonomie énergétique, des énergies renouvelables, de la gestion économe des appareils, du télétravail, de la télémédecine, de la télésanté, de l'isolation performante des bâtiments. ...favorisant le développement : des circuits courts, de la valorisation des ressources locales, de productions agricoles économes et adaptées au territoire, du tourisme responsable, de l'utilisation notamment de produits/services labélisés éco-responsables (ANNEXE 1).
Santé, bien-être	...favorisant la réduction de produits polluants, la santé et le bien-être des habitants et/ou des visiteurs (exemples* : prévention des risques naturels et/ou industriels et technologiques, démarche RSE/RSO, utilisation et/ou promotion notamment, d'outils, de produits/services naturels et/ou écologique labélisés éco-responsables (ANNEXE 1))
Mobilité et accessibilité	...favorisant les déplacements alternatifs : co-voiturage, mobilité douce, mobilité alternative, mobilité inversée, transport en commun, plan de déplacement, intermodalité.
Biodiversité et patrimoine	...favorisant la protection, le développement, la valorisation de la biodiversité et/ou des habitats naturels remarquables et/ou du patrimoine bâti et paysager (exemples* : mise en place d'un balisage adapté, développement d'éco-zones, remise en état de zones, concertation autour des sujets de la biodiversité et du patrimoine, évènements éco-responsables, pratiques alternatives visant à ne pas impacter l'environnement, limitation des surfaces imperméabilisées).
Cohésion sociale	...favorisant l'accessibilité aux personnes en situation de handicap ou de précarité (exemples* : gratuité ou prix ajustés, signalétique adaptée, aménagements et/ou matériels spécifiques, faciliter l'accès à l'information, intégration de personnes en difficulté sociale ou en situation de handicap). ...favorisant le développement et/ou l'accès à la culture et aux cultures (exemple* : mise en place d'évènements valorisant la diversité des cultures).
Transversale à l'ensemble des thématiques	Mise en place d'évènement, de formation, d'accueil, de temps d'échanges et de partages en lien avec les thématiques éco-responsables ci-dessus (exemple* : un temps de sensibilisation sur les déchets mais aussi une formation sur les énergies renouvelables).

* Liste non exhaustive d'exemples.

ANNEXES 3

Labels et certifications éco-responsables

<p>(Liste non exhaustive) Il est possible de se référer aux catalogues thématiques en ligne de référence :</p>	<p>http://www.mescoursespourlaplanete.com/Labels/ http://www.ecolabels.fr/fr/recherche-avancee/categorie-de-produits-ou-services-certifies https://www.notre-planete.info/ecologie/eco-citoyen/labels_ecologiques.php http://www.toutsurlisolation.com/ http://www.ademe.fr/entreprises-monde-agricole/organiser-demarche-environnementale/dossier/systeme-management/systeme-management-lenvironnement http://www.labellucie.com/ http://www.voyageons-autrement.com/30-labels-du-tourisme-responsable.html http://www.vedura.fr/guide/ecolabel/ http://renovation-info-service.gouv.fr/trouvez-un-professionnel</p>
<p>Dans l'ensemble des domaines :</p>	<p>Programmes : AGENDA 21, PCAET (Le Plan Climat Air Energie Territorial), TEPCV (Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte), TZDZG (Territoire zéro déchet zéro gaspillage)</p> <p>Agriculture Biologique ou AB (France) Agriculture Biologique ou AB (Union Européenne) Ange bleu Anneau de Möbius BIO EQUITABLE/SOLIDAIRE Carrefour Agir Charte cosmebio Charte des Relations Fournisseurs Responsables CIES (Comité Intersyndical de l'Épargne Salariale) Cosmétiques écologiques et biologiques Cradle to cradle (C2C) Demeter Eco-artisan Ecocert Eco-événement Ecolabel européen (tous produits) Ecolo-crèche EMAS : Système de management environnemental Etiquette Performance Energetique - tous produits et services note à partir de A Eve - Espace végétal écologique Excell Zone Verte et Excell Plus Fairtrade Max Havelaar Finansol Forest Stewardship Council (FSC) Gouvernance et Gestion Responsable des Associations et Fondations Green Way Haute Performance Energétique / Bâtiment basse consommation (HPE, BBC) HQE (Haute Qualité Environnementale) ImpriFrance Imprim'vert Investissement Socialement Responsable (ISR Ref. 254) ISR Novethic (Investissement Socialement Responsable) Label Commerce-engagé Ecosciences Provence Label diversité AFNOR Label égalité AFNOR Label Ensemble Solidaires Marine Stewardship Council (MSC) NATRUE Nature et Progrès Nature Plus NF environnement (tous produits et services) Nordic Ecolabel "Nordic Swan" One Voice</p>

Grille de sélection 19.3 8b
LEADER Durance Provence



Fonds Européens Agricole pour le Développement Rural

L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

	Pan European Forest Certification ou Programme de Reconnaissance des Certifications Forestières (PEFC)
	Préserve la couche d'ozone
	Relations Fournisseurs Responsables
	RSE de référence : LUCIE
	Rubans du développement durable
	Normes ISO :
	1.2.3 Environnement, le dispositif français permettant aux entreprises d'atteindre en trois étapes une certification ISO 14001 (obligation de certification) ; Il permet aux entreprises de faire reconnaître leurs efforts à chaque niveau de la démarche (se base sur la norme NF X30-205) Niveau 1 : Faire un état des lieux et identifier les actions prioritaires Niveau 2 : Établir un programme environnemental Niveau 3 – ISO 14001 et/ou EMAS : Formaliser un système de management environnemental
	AFAQ 1000NR : outil de mesure (les pratiques et les résultats) de la stratégie de développement durable dans la perspective de l'ISO 26000
	AFAQ écoconception
	AFAQ Focus RSE Achats responsables
	Certification ISO 20121 événements
	Charte des Relations Fournisseurs Responsables 10 engagements : 1. Assurer une équité financière vis-à-vis des fournisseurs 2. Favoriser la collaboration entre grands donneurs d'ordres et fournisseurs stratégiques 3. Réduire les risques de dépendances réciproques entre donneurs d'ordres et fournisseurs 4. Impliquer les grands donneurs d'ordres dans leur filière 5. Apprécier le coût total de l'achat 6. Intégrer la problématique environnementale 7. Veiller à la responsabilité territoriale de son entreprise 8. Les Achats : une fonction et un processus 9. Une fonction Achat chargée de piloter globalement la relation fournisseurs 10. Fixer une politique cohérente de rémunération des acheteurs
	EMAS (ou SMEA) (règlement eco-management and audit scheme) : dispositif européen plus exigeant que la norme ISO 14001
	ENVOL (Engagement Volontaire de l'Entreprise pour l'Environnement), la première étape de 1.2.3 Environnement réservée aux entreprises de moins de 50 salariés Certification par AFNOR certification
	ISO 14001, la norme de référence internationale sur le management environnemental ;
	NF X30-205 (norme AFNOR) : une approche progressive Déclinaison de la norme ISO 14001
	RSE : Respect des lignes directrices de la norme ISO 26000
	Système de Management Environnemental (ISO 50 0001) : Élaborer une politique pour une utilisation plus efficace de l'énergie Fixer des cibles et des objectifs pour mettre en oeuvre la politique S'appuyer sur des données pour mieux cerner l'usage et la consommation énergétiques et prendre des décisions relatives Mesurer les résultats Examiner l'efficacité de la politique Améliorer en continu le management de l'énergie.
Dans le domaine de l'alimentation, l'agriculture, la foresterie, la papeterie, l'environnement :	Agriculture Biologique : Label européen et Français
	APUR
	Aquaculture Stewardship Council (ASC)
	Bee Friendly
	Bio Cohérence
	Biodyvin
	Certified Vegan
	Eco Promise
	Ecocert ESR
	EcoJardin
	EKO
	FFP (Fair Flowers Fair Plants)

Grille de sélection 19.3 8b
LEADER Durance Provence



Fonds Européens Agricole pour le Développement Rural

L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

	FLP (Flower Label Program)
	Forest Garden Product
	Forêt-Modèle
	France Bois Bûche
	France Bois Bûche (FFB)
	Global Gap
	HVE : Haute Valeur Environnementale (regroupe 33 démarches qualité)
	Marine Stewardship Council (MSC)
	Mention "Issus d'une exploitation de Haute Valeur Environnementale"
	MPS (Milieu Programma Sierteel en néerlandais)
	Nature et Progrès
	NF bois de chauffage
	One Voice
	Paper by Nature
	Rainforest Alliance
	Refuge LPO
	Rivière Sauvage
	Solidaime
	Tropical Forest Trust (TFT)
	Union Vegetarienne Europeenne
	UTZ Certified
	Vegan Society
	Végétal local
Dans le domaine du tourisme, loisirs :	Accueil Paysan
	ATR Agir pour un Tourisme Responsable
	Bienvenue à la Ferme
	Bio Hôtels
	Bio Rismo
	Campings La Via Natura
	Campings Sites & Paysages
	Certification Agir Pour un Tourisme Responsable (ATR)
	Chouette Nature
	Clévacances – Qualification Environnement
	CV Environnement
	Earth Check
	Eco3
	Ecogîtes
	Emeraude Hotelier – Trophée
	Engagement de service vers un tourisme responsable ref. 197
	Gîtes Panda
	Green Globe
	Hôtels au naturel
	Huttopia
	La Charte de qualité environnement Clévacances
	La Clef Verte
	Label Tourisme & Handicap
	Lauréat Ecorismo
	Lauréat Trophées TR VSNCF
	Pavillon Bleu
	Réseau Association Française Ecotourisme (AFE)
	Réseau Ethic Etapes
	Station Verte
Dans le domaine du bâtiment, de l'aménagement intérieur :	Acermi
	Acotherm
	Bâtiment Biosourcé
	BEPOS (bâtiment autonome qui produit plus d'énergie qu'il n'en consomme)
	BREEAM (Méthode d'évaluation des performances environnementales des bâtiments)
	Certification Cekal
	Certification CSTBat (écomatériaux)

Grille de sélection 19.3 8b
LEADER Durance Provence



Fonds Européens Agricole pour le Développement Rural

L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

	EC1 GEV-Emicode
	Éco-Mobilier
	Effinergie/effinergie+
	Etiquette COV – à partir de A
	Flamme verte
	GUT
	Handibat
	HPE (Haute Performance Energétique)
	HQE (Haute qualité environnementale)
	LEED (Leadership in Energy and Environmental Design)
	Minergie
	NATURA
	Nature Plus
	NF Biocombustibles solides
	NF Bois de Chauffage
	Ô Solaire
	PassivHaus
	Promotelec Performance
	PURE
	QEB (Qualité Environnementale des Bâtiments)
	Qualisol / Qualipac / Qualibois
	Qualitel
	RGE (Reconnu Garant de l'Environnement)
	RT 2012
	RT 2020
	THPE (Très Haute Performance Energétique)
	Tüv Süd
	Valdéla
	Utilisation de matériaux naturels :
	Laines, huile ou fibres d'origine végétales (paille, ouate de coton, lin, jonc, coco, roseau), le chanvre, la terre, l'argile, la chaux, les fibres ou cellulose de bois, liège expansé, produits de recyclage (textile, bois, cellulose), les plaques en terre cuite, le bois, plantes pour isolation.
Dans le domaine de l'électricité, électronique, l'informatique :	80Plus
	APUR
	CECP
	Climate Savers Computing
	Energy Star
	Epeat
	EVE (Electricité Verte)
	GreenGuard
	IEEE
	PC Green Label
TCO	
Dans le domaine du textile, Santé, Beauté	BIORE
	Cygne Blanc
	EKO - Sustainable textiles
	Global Organic Textile Standard (GOTS)
	GOTS (Global Organic Textil Standard)
	Label Naturleder
	Leaping Bunny
	Naturleder IVN-Zertifiziert
	Naturtextil IVN-Zertifiziert BEST
	NPA (Natural Product Association)
	OEKO-TEX 100
	OEKO-TEX 100 plus
	OEKO-TEX 1000
	Sustainable Cleaning